



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

**Présents** : Mr Jean CHARRIER, Mme Marie AVERTY, Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mmes Laurence BRIAND, Chrystelle DRONET, Monsieur Michel DERBORD, Mme Christiane POUVREAU, Mr Jean-Marc LINO, Mrs Christian BROSSAUD, Didier RICHARD, Mmes Laurence FERRET, Laëtitia PELTIER, Mrs Yvon PLANTARD, Rémy GARRIOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Françoise RONDEAU a donné pouvoir à Mme Chrystelle DRONET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND a donné pouvoir à Mme Marie AVERTY, Jean-Marc AUBRET a donné pouvoir à Mme Laurence FERRET, Mme Cendrine BARRAL a donné pouvoir à Mr Yvon PLANTARD, Mme Solène AMIANT a donné pouvoir à Mme Laurence BRIAND

Absents : Mr Olivier BRANDT, Mme Armelle MAGOT.

Secrétaire de séance : Mme Marie AVERTY.

---

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : modification des critères d'éligibilité aux lots dits abordables de la ZAC des Millauds. A l'unanimité les membres du conseil approuvent cette inscription à l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR** :

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité
- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2018  
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

#### **1. Participation employeur aux risques Prévoyance et Santé**

Le conseil municipal approuve le dossier devant être présenté au prochain Comité Technique proposant une participation employeur aux risques prévoyance et santé.

#### **2. Augmentation du temps de travail d'un agent**

Le conseil municipal approuve l'augmentation du temps de travail d'un agent de 17h à 28h hebdomadaire.

#### **3. Proposition de location de la salle de convivialité prorata temporis**

Le conseil municipal approuve le principe d'une location à prorata temporis du local de convivialité en cas de demande.

### **ACCUEIL ET FORMALITES CITOYENNES – CIMETIERE**

#### **4. Proposition d'inscription des deux sépultures au patrimoine communal**

Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée par un administré, dans le cadre de la procédure de reprises de concessions au cimetière communal, pour inscrire au patrimoine communal deux concessions représentant un intérêt historique pour la commune.

Le conseil municipal décide de surseoir à statuer sur cette demande en l'attente de plus de précisions.

## **PATRIMOINE COMMUNAL**

### **5. Création d'un comité de pilotage pour le suivi de la convention signée avec le CAUE**

Un comité de pilotage est créé. Il sera composé des présidents des commissions urbanisme, environnement, patrimoine bâti et de plusieurs conseillers municipaux intéressés, soit : Mme AVERTY, Mrs ORDUREAU et DERBORD, Mme PELTIER, Mr BROSSAUD.

## **URBANISME – ENVIRONNEMENT**

### **6. Devis de busage des eaux pluviales – La Gohélière**

Deux devis ont été sollicités. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise BODIN.

### **7. Vente de deux terrains à LAD SELA à la ZAC des Millauds**

Dans le cadre de la poursuite de la commercialisation des terrains de la ZAC des Millauds, la commune cède deux terrains au concessionnaire en charge de l'aménagement de la ZAC.

### **8. Modification des critères d'éligibilité aux lots dits abordables de la ZAC des Millauds**

Le conseil municipal décide de modifier les critères d'éligibilité aux lots dits abordables, ainsi le plafond de ressources maximum permettant d'accéder à ses lots est augmenté.

### **9. ZAC des Millauds – Concession d'aménagement – Compte rendu annuel à la collectivité**

Le conseil municipal prend acte du compte rendu annuel du concédant.

### **10. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel.

## **INFORMATIONS**

### **11. Décisions prises en vertu des pouvoirs délégués au maire**

- ✓ Jeux pour l'école Delaroche
  - MANUTAN Collectivités : 9 645,20 € TTC
- ✓ La commune va mettre en vente le terrain sis rue du Rocher
- ✓ Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de Monsieur Pierre-Yves LAPOUYADE de son mandat de conseiller municipal

La séance est levée à 22 h 30.